



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 Juillet 2026 à 9 h 00, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'administration en date du 2 juin 2026.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie VIVET – Présidente de l'AMITR.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 63 membres sur 795 sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale ordinaire,
- Lecture du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et quitus au Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Approbation des conventions,
- Vote du budget de l'exercice 2026 et grilles tarifaires 2027,
- Présentation de notre Offre complémentaire (référencement de nos partenaires),
- Activités du service (certification, portefeuilles des médecins, composition du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle).

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque membre,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés,
- le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association établi par le Conseil d'administration,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Avant d'ouvrir la séance, la Présidente remercie David DEMOULIN – Directeur de l'APTH pour son accueil et le prêt de sa salle de réunion pour la tenue de notre Assemblée générale.

Adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée générale ordinaire

Après lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2025, la Présidente le soumet au vote des membres de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2025.

Rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association

1. Rapport moral de la Présidente

« Je suis ravie de vous retrouver pour notre Assemblée générale annuelle, ici dans les locaux de l'APTH. Je veux donc remercier Emeric OUDIN, son Président et David DEMOULIN, Directeur général, de nous accueillir ce matin. Comme vous le savez peut-être, nous faisons partie d'un écosystème construit par l'UPREN, qui a très tôt souhaitée s'engager pour le handicap : l'APTH fêtera ses 40 ans cette année, et OHE PROMETHEE, qui porte le programme CAP EMPLOI a plus de 30 ans. L'AMITR a donc toujours été engagée sur ces sujets, accompagne l'APTH mais aussi les autres structures médico-sociales de mêmes types privées et publiques, sur l'arrondissement de Nogent et sur le département.

Avant de vous faire un retour sur 2025, il me semble important de rappeler que le service fonctionne sous agrément territorial, pour nous le Nord-Ouest Aubeois, et interprofessionnel (hors Agriculture et BTP) validé par la DREETS Grand Est.

Une nouvelle réforme, issue d'un accord national interprofessionnel, repris en partie dans la Loi de 2021 a engagé les services comme le nôtre dans une évolution profonde, avec un atterrissage programmé en 2030. Outre une volonté affichée de réduire le nombre de services en France, en poussant aux fusions, elle a instauré des obligations nouvelles très structurantes :

- Une certification des services obligatoire à 3 niveaux, basée sur un référentiel qualité AFNOR dit SPEC 2217 ;*
- La mise en place d'une offre socle de services pour les entreprises du secteur privé, identique partout en France, pour toutes les entreprises, avec une notion essentielle : l'équité ;*
- Une cotisation moyenne nationale (CMN) imposée par l'Etat, qui fixe un montant chaque année, avec un tunnel de +/- 20% ;*
- Une offre complémentaire facturable pour des prestations hors offre socle (conventions avec le secteur public, suivi INB des salariés des prestataires de la centrale nucléaire de Nogent...). Pour les prestations sollicitées par nos adhérents qui sont au-delà de nos ressources internes, ou en dehors de nos compétences professionnelles, nous avons décidé de créer des partenariats avec des structures externes que nos médecins ont rencontrées au préalable pour vérifier le contenu et la pertinence de leur offre de service. Nous avons ensuite créé un catalogue de référencement de ces prestataires que nous mettons à la disposition de nos adhérents, qui peuvent ainsi trouver une réponse à leur demande de façon sécurisée et à moindre coût. Cette offre complémentaire externe est amenée à évoluer au fur et à mesure des années et est disponible sur notre site internet. Deux de nos prestataires présenteront leur offre à l'occasion de notre Assemblée générale : il s'agit d'AS PREVENT et de SUBTILCOACHING.*

Cela est très impactant pour nos services, ajoute une charge de travail conséquente et bien évidemment des coûts supplémentaires pour la certification et surtout en logiciels informatiques.

Notre service a obtenu le niveau 1 de la certification en octobre 2025, ce dont nous pouvons nous féliciter. Cela a représenté une charge de travail importante pour les équipes avec la création de 100% des procédures et de la démarche qualité, je les en remercie à nouveau. Nous passerons le niveau 2 en 2027 pour la mise en place et le suivi des indicateurs puis le niveau 3 en 2029 pour la mise en œuvre du plan d'actions correctives dans le cadre de l'amélioration continue. Nous aurons un audit intermédiaire entre chaque niveau (soit 2026 et 2028) pour vérifier où nous en sommes et nous préparer au mieux à l'audit officiel.

Pour 2025, nous présentons une bonne activité en chiffre d'affaires et un résultat positif. Pour autant, nous constatons une accélération des dépôts de bilan depuis le second semestre 2025, et surtout avons perdu 600 salariés sur le secteur privé entre 2024 et 2025. Cette perte d'effectifs n'est pas compensée par de nouvelles demandes d'affiliation de structures publiques, contrairement aux années précédentes.

Pour le suivi INB, l'évolution est fluctuante selon les maintenances réalisées sur la centrale de Nogent, avec une baisse en 2025 par rapport aux autres années. Pour 2026, deux maintenances sont programmées en avril et en septembre. Nous devrions avoir une forte hausse à partir de 2028 pour la préparation de la VD4.

Le secteur de l'intérim a, pour sa part, enregistré une baisse d'activité en 2025 qui devrait se poursuivre en 2026, tout comme les embauches, directement liées à l'activité économique. Sur les autres natures de visite, le volume réalisé est en hausse et l'équipe a bien géré les demandes, notamment les visites occasionnelles que nous ne savons pas anticiper (près de 300 de plus qu'en 2024).

Le nombre de visites de reprise a augmenté également, notamment celles après maladie. C'est le cœur de l'activité de nos médecins et notre priorité. Il en est de même pour les visites de pré-reprises, pour lesquelles nous avons réussi à communiquer l'importance auprès des salariés et des employeurs, puisqu'elles permettent d'anticiper les conditions de la reprise du travail. Globalement, en 2025, vos salariés sont à jour de leur suivi médical, dans le respect des délais réglementaires.

Pour ce qui concerne nos effectifs, le Docteur CHATAIGNER a pris définitivement sa retraite fin 2025, et Céline GUILLAUME a mis fin à son contrat en décembre également. Nous avons reçu la démission du Docteur JAFFLIN puis du Docteur RIGAUD début 2026, parties chez PROVAE, et celle de notre psychologue Thiphanie WEBER, désormais chercheuse à l'INRS.

Trois nouveaux collaborateurs ont intégré notre service entre février et mai 2026 :

- Un Assistant médical, Yannick BARET, pour Maizières,*
- Un infirmier santé travail, Antonio SAMPINO pour Maizières également et positionné sur les portefeuilles des 2 médecins démissionnaires,*
- Une psychologue du travail Marine BENETEAU pour remplacer Thiphanie WEBER, en continuité.*

Je leur souhaite à tous les trois à nouveau la bienvenue, et je sais que leur intégration dans le service est déjà complète.

Nous avons fait le choix de recourir à deux médecins vacataires pour ne pas prendre de retard, malgré le coût :

- Le Docteur ISSANY pour le site de Nogent pour la période de mars à décembre 2026 en renfort du Docteur BORGI pour le suivi des intérimaires et des salariés des TPE et du secteur public,*
- Le Docteur Philippine LE BARROIS D'ORGEVAL pour le site de Maizières, de fin mai à fin juillet en renfort du Docteur FOULON.*

Un nouveau médecin à temps plein arrivera au début du dernier quadrimestre 2026, pour stabiliser notre effectif médecins à 2,5 ETP, refonder nos 3 portefeuilles à 4500 salariés par médecin ETP, pour une norme DREETS de : un(e) médecin + un(e) infirmier(ère) + un(e) assistant(e) médical(e) pour maximum 7000 salariés suivis. Nous sommes donc encore très en-deçà de la règle, ce qui garantit un suivi de qualité.

Nous étudierons l'opportunité d'une embauche d'un médecin du travail pour début 2027, avec le DURAMPT, diplôme pour le suivi des salariés exposés aux risques de rayonnements ionisants, notamment pour l'agrément INB et donc notre client EDF.

Pour 2026, l'effectif est en baisse d'environ 200 salariés par rapport à 2025, soit environ 7300 salariés du secteur privé et 4900 agents du secteur public, auxquels s'ajoutent près de 400 intérimaires et 500 salariés INB. L'activité actuelle est assez faible pour l'intérim et les embauches. Cette année sera donc plutôt moyenne en termes de chiffres, sans doute en retrait par rapport à 2025.

Pour autant, nous sommes à nouveau sollicités par des structures publiques, qui pourraient nous permettre d'amortir cette période de recul des effectifs.

Notre objectif reste d'assurer un bon niveau de service, que l'ensemble de nos adhérents soient à jour de leurs obligations et que nous puissions accompagner et installer une vraie culture de la prévention dans nos entreprises.

Nous sommes également toujours très vigilants sur les évolutions législatives, sur les lignes politiques des partenaires sociaux vis-à-vis de la santé au travail, et de la position fluctuante du MEDEF quant aux volontés toujours présentes de faire fusionner notre service avec PROVAE. D'où l'importance de la communauté UPREN, des relations avec l'Etat et le soutien de nos administrateurs, employeurs et salariés ».

Aucune question n'étant posée, la Présidente passe la parole au Docteur FOULON, médecin référent du service, qui va illustrer par quelques chiffres l'activité médicale et pluridisciplinaire pour 2025.

2. Rapport médical 2025

Le Docteur FOULON donne lecture du rapport médical de 2025 :

« Notre équipe était composée de 4 médecins du travail, 1 collaborateur médecin, 1 ergonome, 2 infirmières santé travail, 1 psychologue du travail et 4 assistantes médicales.

- [Pour l'activité - Suivi médical :](#)

2025 a représenté une bonne année de « production » pour les visites réparties ainsi :

Suivi médical par nature	2025	2024
EMBAUCHES	2688	2801
Examens Médicaux Aptitude à l'embauche	1250	1358
dont 1ères catégories A et B	89	124
Visites Information Prévention initiales	1438	1443
PERIODIQUES	2674	2457
EMA périodiques	859	1255
dont périodiques de catégories A et B	223	210
Suivis intermédiaires	458	372
VIP périodiques	1342	815
Mi carrière	10	6
Fin de carrière ou fin exposition	5	9
OCCASIONNELLES	1081	797
A la demande de l'employeur	220	174
A la demande du médecin du travail	475	294
A la demande du salarié	386	329
REPRISES	668	634
Après accident de travail	89	93
Après maladie	493	481
Après maternité médecin	78	54
Après maladie professionnelle	8	6
PRE REPRISES	315	279
A la demande du médecin conseil	8	11
A la demande du médecin traitant	23	31
A la demande du salarié	284	237
	7426	6968

Les entretiens réalisés par notre psychologue du travail et l'assistante sociale IES sont en hausse également :

Entretiens individuels	2025	2024
De la psychologue du travail	229	202
De l'assistante sociale IES	52	43

Les inaptitudes à tout poste ont diminué légèrement :

Conclusions professionnelles	2025	2024
Inaptes à tout poste dans l'entreprise	58	63
Inaptes au poste mais aptes à un autre poste	39	27

- Pour l'activité - Prévention de la Désinsertion Professionnelle :

L'activité de notre Cellule PDP commence à porter ses fruits, avec une hausse des aménagements de poste, qui font suite aux signalements et aux accompagnements PDP, limitant ainsi les inaptitudes :

Aménagements & Accompagnements	2025	2024
Aménagements de poste dans le cadre de l'aptitude	435	301
Accompagnements PDP	31	23

Les dispositifs mis en place en 2025 concernent :

Dispositifs mis en place en 2025	
Adaptation de la situation de travail, aménagement définitif du temps de travail	1
Aides humaines, aides techniques (prothèses auditives...)	2
Bilan formation (bilan de compétences)	2
Compte personnel de formation (CPF)	2
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	1
Pension d'invalidité	1
Prestation ergonomique	1
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)	2
Temps partiel / travail aménagé, pour raison médicale	1
Transition professionnelle	1
Total	14

Les situations des salariés en 2025 à l'issue du parcours PDP sont les suivantes :

Situations à l'issue du parcours PDP en 2025	
Arrêt de travail	13
Cessation d'activité ou retraite	2
En recherche d'emploi	0
Inaptitude	11
Maintien au poste avec aménagement	16
Maintien au poste sans aménagement	6
Perdu de vue	3
Reclassement externe à l'entreprise	0
Reclassement interne sur un autre poste	0
Total	51

- Pour l'activité - AMT :

En 2025, nous sommes un peu en retrait avec 331 AMT contre 422 en 2024, mais cela s'explique pour partie par la hausse du nombre de visites réalisées, baissant ainsi sensiblement le temps dédié aux AMT.

Voici la répartition de nos AMT 2025 :

Actions en Milieu de Travail	2025		2024	
	Nbre AMT	Nbre Ets	Nbre AMT	Nbre Ets
Analyses	102	90	143	119
Animations campagnes sensibilisations	33	25	65	44
Conseils	8	6	12	8
Accompagnements rédaction DUERP	51	44	37	33
Fiches entreprises	95	93	83	78
<i>Dont FE dans le cadre des adhésions</i>	58	57	38	38
Métrologies	7	6	6	6
Participations CSE/CSSCT	28	21	53	26
Autres (rédaction, suivi, formation...)	7	7	23	19
	331	292	422	333

Sur la partie FE, la certification nous impose un plan de rattrapage sur les 4 ans à venir. Nous avons donc fait le choix en 2025 de faire monter en compétence une assistante médicale qui a suivi la formation de conseillère en prévention, afin de venir renforcer notre équipe sur la réalisation des fiches d'entreprise ».

La Présidente remercie le Docteur FOULON et passe la parole à Jérôme LELOUARD pour la présentation des comptes clos au 31 décembre 2025, en remplacement du Trésorier Denis PERRIER, retenu par un impératif de dernière minute.

3. Rapport de Gestion

Jérôme LELOUARD présente les comptes de l'exercice 2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Un total du bilan de 965 087,69 €
- Un chiffre d'affaires de 1 758 746,07 €
- Un résultat net comptable de 103 318,71 €

AU BILAN :

- Pas d'investissement significatif fait sur les immobilisations
- Sur l'actif circulant, toujours une forte créance clients due aux difficultés de recouvrement des cotisations (toujours des retardataires qui ne font pas leur déclaration d'effectif en début d'année et qu'il faut relancer à plusieurs reprises avant de recourir à l'huissier en dernier lieu)
- Des valeurs mobilières de placement représentant la trésorerie placée lors de l'encaissement des cotisations en début d'année et décaissées au fur et à mesure de nos besoins en cours d'année de financer nos charges
- Pas de dette et une trésorerie suffisante pour faire face à nos futurs engagements en toute autonomie
- Au passif, report à nouveau négatif fin 2024 couvert en 2025 par notre résultat
- Des dettes fournisseurs et dettes fiscales de fin d'année réglées dès le mois de février suivant

AU COMPTE DE RESULTATS :

- Progression significative de l'activité en volume de visites et de prestations supplémentaires
- Produits de cession d'immobilisation suite à la vente d'un véhicule de service (auparavant ce type de recette était intégrée au résultat exceptionnel)
- Charges externes en hausse mais maîtrisées notamment pour notre informatique avec un logiciel métier actuellement moins cher (2,63 €/salarié/an) que les autres du marché (+ de 8 €/salarié/an) ; sujet de vigilance néanmoins pour les années à venir
- Résultat d'exploitation légèrement positif par rapport à 2024 et pas de paiement d'IS cette année

A l'issue de la présentation des comptes, la Présidente demande à Jérôme LELOUARD de bien vouloir donner lecture du rapport d'audit de Monsieur LOTH - Commissaire aux comptes, qui ne pouvait être présent ce jour et s'en excuse :

« Je vous adresse cette lettre en application des normes d'exercice professionnel, dans le cadre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette lettre a pour but de rappeler notre compréhension des diverses déclarations qui nous ont été faites dans le cadre de notre mission.

Vous êtes responsable de l'établissement des comptes, et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation et à ce titre vous m'avez déclaré que :

Risque de fraude et dispositif de contrôle interne

- 1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans l'association. Vous nous avez fait part de votre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.*

Vous nous avez déclaré ne pas avoir connaissance :

- a. De fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes, et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;*
- b. D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.*

Anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées

- 2. Vous avez pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous nous sommes mis d'accord sur leur caractère non significatif sur les comptes pris dans leur ensemble. Cet état n'appelle pas de remarque de votre part.*

Evènements post-clôture

- 3. A ce jour, vous n'avez connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport financier du trésorier.*
- 4. Vous nous avez communiqué les plans d'actions que vous avez définis pour l'avenir de votre association ; ces plans d'actions reflètent vos intentions et à ce jour vous n'avez connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans.*

Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction

- 5. Les principales hypothèses que vous avez retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement vos intentions et la capacité de votre association, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.*

Correcte application des lois et règlements

- 6. Vous avez appliqué, au mieux de votre connaissance, les textes légaux et réglementaires.*

Informations sur les parties liées

- 7. Vous avez fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de votre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable. L'information que vous avez communiquée sur l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant est exhaustive et sur leur traitement comptable est conforme au référentiel comptable applicable ».*

En conséquence, le CAC déclare à l'issue de ses diligences qu'il n'a aucune remarque à faire et que les comptes clos au 31 décembre 2025 sont sincères.

Jérôme LELOUARD précise ensuite que le rapport spécial sur les conventions est vierge.

La Présidente remercie Jérôme LELOUARD et propose d'affecter le résultat de l'exercice aux réserves.

Après avoir pris connaissance et approuvé à l'unanimité le rapport de la Présidente et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale arrête les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui font apparaître un bénéfice de 103 319 €.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus au Conseil pour sa gestion dudit exercice.

L'Assemblée Générale décide l'affectation du bénéfice de 103 319 € de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 aux réserves.

4. Budget prévisionnel 2026

La Présidente demande à Jérôme LELOUARD de présenter le budget prévisionnel 2026.

« Pour mémoire, la CMN imposée par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2025 a changé complètement nos modalités de facturation, avec un appel de cotisation au 1^{er} trimestre qui couvre désormais l'essentiel des cotisations de l'année, en dehors des visites d'intégration de nouveaux salariés. Nous avons, à notre grand regret, perdu la possibilité d'aménager nos cotisations en fonction de l'effectif des entreprises.

En 2025, le résultat a été mieux que prévu avec plus de cotisations et de forfaits sauf sur la partie « Installation Nucléaire de Base » qui concerne le suivi médical des salariés prestataires de la Centrale nucléaire de Nogent pour lequel nous avons un agrément spécifique.

Néanmoins, l'activité économique reste compliquée et nous avons déjà perdu 800 salariés sur les deux dernières années. Pour 2026, les forfaits sont en baisse, ainsi que le volume des embauches et des intérimaires.

La convention qui nous lie à EDF pour la prise en charge des visites des salariés de leurs prestataires a été modifiée, avec une segmentation des visites et une baisse des prix passant de 396 € pour les embauches en catégories A et B, et les annuelles en catégorie A, à 264 € pour les périodiques en catégorie B. A cela, s'ajoute la bascule d'un grand nombre de catégories A (validité 1 an) en catégories B (validité 2 ans) à hauteur de 70%. Cela fait plonger notre chiffre d'affaires INB.

Le compte « honoraires » comprend les frais d'expertises comptables et de CAC ainsi que les coûts de recrutement de nos médecins puisque notre Conseil d'administration a validé le fait de recourir à un cabinet spécialisé (environ 20 000 € si le médecin recruté est à temps plein).

Notre masse salariale et nos charges sociales sont en légère baisse suite aux départs de trois collaboratrices en début d'année 2026, dont deux médecins du travail, remplacées en cours d'année par vacation ou de façon pérenne, pour quelques mois. Un dernier recrutement d'un médecin du travail à temps plein est prévu en toute fin 2026, pour 2027.

Nous enregistrons plusieurs dépôts de bilan depuis le début de l'année, pour lesquels nous ne serons pas payés ni remboursés puisque nous sommes considérés comme un créancier chirographaire. Nous avons donc prévu une provision à hauteur de 20000 €.

Le résultat prévisionnel 2026 est estimé à 23 562 €.

La Présidente remercie Jérôme LELOUARD puis met au vote le budget prévisionnel 2026.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2026 tel qu'il a été présenté.

5. Grilles de tarification 2027

Jérôme LELOUARD rappelle que « notre service dispose désormais de 3 grilles de tarification, une pour chaque offre :

- ✚ **Notre Offre socle** qui couvre le secteur privé (hors agriculture et BTP) et l'intérim. Pour 2027, nous vous proposons de passer la CMN pour les catégories SI et SIA à 116,50 €, sachant que pour l'année 2026 nous avons fait le choix de ne pas appliquer la hausse préconisée par l'Etat à 116 € au lieu de 115,50 € en 2025. En revanche, nous n'augmenterons pas la CMN pour les catégories SIR qui restera à 138,60 €.

Nous appliquerons une légère hausse pour les autres lignes de prestations comme suit :

PRESTATIONS	TARIFS HT/salarié
OFFRE SOCLE – Secteur Privé	
- Frais d'adhésion	45,00 €
- Frais administratifs par nouveau salarié	82,00 €
- Cotisation annuelle pour les catégories SI et SIA	116,50 €
- Cotisation annuelle pour les catégories SIR	138,60 €
- Intérimaire	93,20 €
- Stagiaire école	30,00 €
PÉNALITÉS – OFFRE SOCLE - Secteur Privé	
- Non déclaration d'un salarié (<i>par salarié/an</i>)	100,00 €
- Absence à la visite non déclarée 48h avant	50,00 €
- Frais de recouvrement forfaitaire	40,00 €
- Frais de recouvrement par voie d'huissier	20% du montant HT avec un minimum de 60,00 €

- ✚ **Notre Offre spécifique** qui s'adresse aux indépendants ou mandataires sociaux pour leur propre suivi médical (une seule convention passée à ce jour). Pour 2027, nous vous proposons une très légère hausse de la prestation comme suit :

PRESTATIONS	TARIFS HT/salarié
OFFRE SPECIFIQUE INDEPENDANTS	
- Offre spécifique pour les indépendants / mandataires sociaux	92,80 €
PENALITES – OFFRE SPECIFIQUE INDEPENDANTS	
- Absence à la visite non déclarée 48h avant	50,00 €
- Frais de recouvrement forfaitaire	40,00 €
- Frais de recouvrement par voie d'huissier	20% du montant HT avec un minimum de 60,00 €

 **Notre Offre complémentaire** qui couvre l'INB et le secteur public. Pour 2027, nous vous proposons une légère hausse pour les lignes hors EDF, ses tarifs nous étant imposés :

PRESTATIONS	TARIFS HT/agent
OFFRE COMPLEMENTAIRE - SECTEUR INB	
- Visite initiale Catégorie A ou B (<i>convention EDF</i>)	396,00 €
- Visite annuelle Catégorie A par le Médecin (<i>convention EDF</i>)	396,00 €
- Visite périodique Catégorie B par le Médecin (<i>convention EDF</i>)	264,00 €
- Suivi intermédiaire Catégorie B par l'Infirmière (<i>convention EDF</i>)	198,00 €
- Visite Catégorie A ou B (<i>hors convention EDF</i>)	396,00 €
- Surveillance CNPE hors visite Catégorie A ou B	116,50 €
- Régularisation dossier DATR (<i>changement entreprise ou catégorie</i>)	75,00 €
OFFRE COMPLEMENTAIRE - SECTEUR PUBLIC & ASSIMILES	
- Frais d'adhésion	45,00 €
- Cotisation forfaitaire annuelle	Selon convention
- Visite d'embauche	87,00 €
- Visites ou actions hors convention d'affiliation	Sur devis
PENALITES – OFFRE COMPLEMENTAIRE SECTEUR INB & SECTEUR PUBLIC	
- Non déclaration d'un salarié (<i>par salarié/an</i>)	100,00 €
- Absence à la visite non déclarée 48h avant	50,00 €
- Frais de recouvrement forfaitaire	40,00 €
- Frais de recouvrement par voie d'huissier	20% du montant HT avec un minimum de 60,00 €

S'agissant des pénalités, quelle que soit l'offre, nous vous proposons de maintenir les tarifs actuels, le but étant pédagogique et non financier ».

La Présidente soumet au vote de l'Assemblée générale les trois grilles de tarification 2027.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les trois grilles tarifaires 2027, telles qu'elles sont proposées.

La Présidente demande à Jérôme LELOUARD de présenter l'Offre complémentaire.

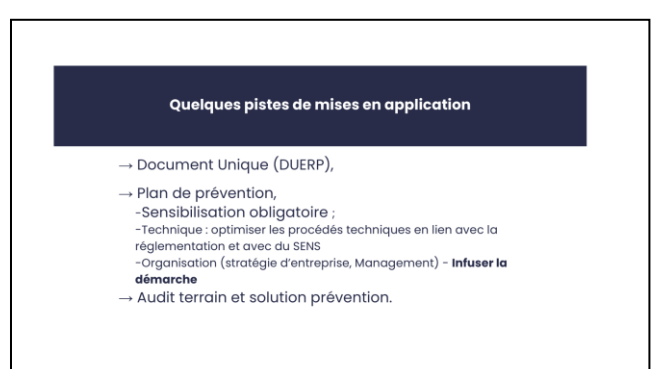
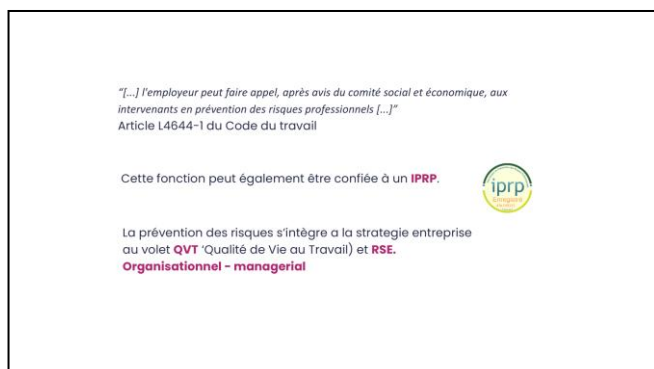
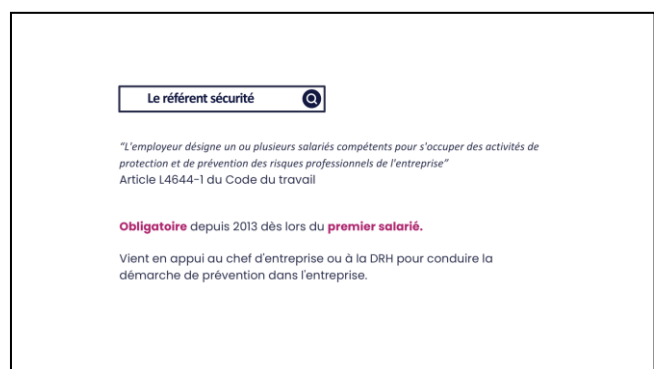
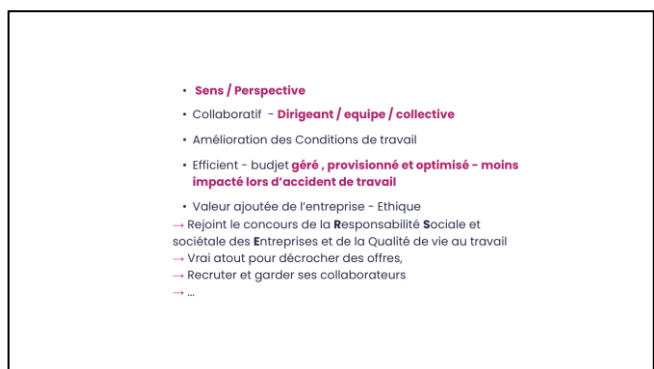
6. Présentation de notre Offre complémentaire (référencement de nos partenaires)

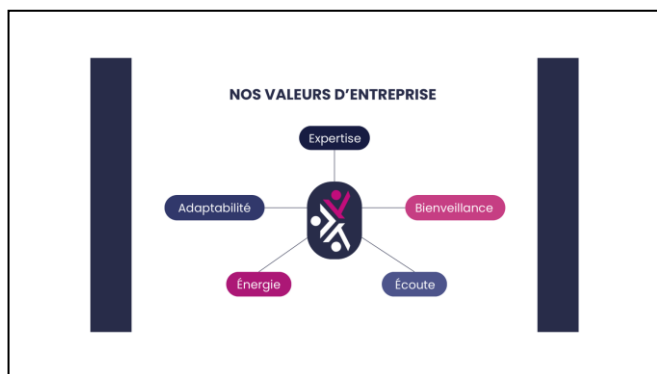
« Notre service a créé une offre complémentaire référençant des partenaires validés par notre équipe pluridisciplinaire et le CODIR.

A ce jour, deux conventions de partenariat ont été signées pour la délivrance de prestations qui vont au-delà de notre offre socle.

Notre 1^{ère} partenaire est Audrey
SERRANITO d'AS PREVENT.

En son absence, je vais vous présenter
sa structure :





Référent Santé Mentale

D'après l'article L4221-1 du Code du Travail, l'employeur doit assurer la sécurité et santé de son ou ses salariés. Le 10 de 2 Août 2020, n°2008-1038 n'a été adopté pour renforcer la santé au travail. Effectuer un référent santé mentale est possible.

Accompagnement Aux Dirigeants	Accompagnement Aux Collaborateurs
- OFFRIR UN ESPACE D'ÉCHANGE CONFIDENTIEL - APPORTER UN REGARD EXTÉRIEUR - AIDER À UNE PRISE DE RECUL, SUR LES SITUATIONS - AIDER À L'IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE TENSION OU DE MAL-ÊTRE - CONSEILLER DANS LA GESTION DES SITUATIONS - CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE PLAN D'ACTION DE PRÉVENTION DES RISPS	- ÉCOUTER ET SOUTENIR - REPERER DES SITUATIONS À RISQUE - FAVORISER LE DIALOGUE ET LA RÉGULATION DES SITUATIONS SENSIBLES (INDICTION) - ORIENTER VERS LES PROFESSIONNELS D'APPÊTES - PRÉVENIR DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX - FAIRE DES ATELIERS DE SENSIBILISATION

AS PREVENT

AS Prevent travaille avec des PME, TPE, groupes, dans les secteurs du BTP de l'industrie, agricole et auprès des porteurs de projets.

+ de 100 entreprises accompagnées dans leur culture prévention, depuis 10ans.

"Ne vous posez plus de questions avec la prévention"

Notre 2^{ème} partenaire est Marie-Pierre SUBTIL de SUBTILCOACHING que j'invite à me rejoindre pour la présentation de sa structure :

MARIE-PIERRE SUBTIL

SUBTILCOACHING

TROYES

MON PARCOURS

- Juriste** : DESS Droit International – Stage ONUDI Vienne Autriche
- Manager** : équipe de 7 personnes – Hebdo national 60 000 Expl
- Formateur** depuis 1990 : management, communication, bien-être au travail
- Coach** : 2006- 2007 DESU Coaching Paris VIII
- Travailleur indépendant** : 2008 Création SUBTILCOACHING
- Formations chaque année, supervision....

POURQUOI L'ACCOMPAGNEMENT PRO ?

- Mes Convictions** :
 - Confiance en l'Humain
 - Chacun de nous a la/les solutions dont il/elle a besoin
 - Chacun de nous peut changer sa manière de voir le monde pour réaliser ses rêves
- Ma vocation** : révélateur, facilitateur, catalyseur....de l'Humain
- Créer une relation de compagnonnage, d'égal à égal, dans une relation gagnant/gagnant
- Accompagner en rassurant, en réconfortant, en confrontant aussi, en riant bien sûr...

COMMENT ? 3 OUTILS

Coaching	Consulting	Formation
« Le coaching est un processus d'accompagnement visant à mobiliser les ressources d'une personne dans un cadre donné vers un objectif défini. » - Exemples : - Stabiliser l'activité de mon entreprise - Prendre pleinement mon poste de manager dans le confort et le tenir pleinement - Trouver l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.... - Individuel ou équipes	- Audit RH/ Organisation - PCRH - Exemples : - Organigramme - Mise en place du livret d'accueil - En Intra	- sur mesure - Éclairages théoriques, partage d'outils, partage d'expériences, entraînements, exercices.... - Exemples : - Initiation à la prévention des RPS – Formation en Intra 2 jours - Formation Communication avec Process Communication Modèle – Formation en Intra 4 jours - Préparer et conduire une réunion, un entretien annuel... - Intra, individuel, groupes

+1 : GAPP

Groupe d'Amélioration de la Pratique Professionnelle

Mélange de formation, de coaching de groupe, d'entraînements, de mises en situation, de diagnostic établi par le groupe, d'écoute, de réflexion, etc....

- 2 niveaux** : **Dirigeants** : Pour : s'extraire de son système, sortir de l'isolement du Dirigeant, renforcer sa posture de leader, confronter ses idées avec ses pairs, **Troyes : 21 octobre; Romilly : Jeudi 17 septembre**
- Managers** : Pour : Prendre du recul, Trouver SES solutions en groupe, Améliorer sa pratique, responsabiliser ses équipes.... **Troyes : Mercredi 30 septembre;**
- 4 pers max – 6 jours – Troyes et Romilly – Prise en charge OPCO possible

subtilcoaching

DEVENEZ QUI VOUS ÊTES

www.subtilcoaching.com

51bis rue de la Paix – 10000 TROYES

MPS : 06 83 07 05 39

JPS : 06 28 98 01 20

Merci pour votre attention

La Présidente remercie les intervenants pour la qualité de leur présentation puis soumet l'Offre complémentaire de référencement de nos partenaires au vote de l'Assemblée générale.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'Offre complémentaire de référencement de nos partenaires telle qu'elle a été présentée.

La Présidente demande ensuite à Jérôme LELOUARD de pointer les autres activités du service.

7. Activités du service

Certification du service :

« Comme vous l'a indiqué la Présidente dans son rapport moral, notre service a validé le niveau 1 de la Certification AFNOR en octobre 2025. Nous passerons l'audit officiel de niveau 2 en novembre 2027 qui portera sur la mise en place et le suivi de nos indicateurs basés sur le référentiel SPEC 2217.

Dans l'intervalle, nous nous préparons à un audit intermédiaire en novembre prochain pour vérifier où nous en sommes et nous préparer au mieux à l'audit officiel.

Nous sommes un peu inquiets sur la Data qui n'est pas suffisamment efficiente actuellement, au vu des erreurs constatées dans les requêtes gérées par notre logiciel métier. Nous mettons la pression à notre éditeur pour obtenir des requêtes de qualité qui répondent à nos besoins spécifiques ».

Refonte des portefeuilles médecins :

« Au vu des départs de médecins en début d'année, du recours à deux vacataires et de la finalisation de l'embauche d'une titulaire courant septembre, les portefeuilles sont actuellement en refonte et devraient se stabiliser au dernier trimestre 2026 ».

Renouvellement des Administrateurs et des membres de la Commission de contrôle :

« Le Conseil d'Administration réuni le 9 avril 2026 a mis en place, pour 4 ans, les nouveaux Administrateurs désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel pour moitié de représentants employeurs et pour moitié de représentants salariés. Voici la nouvelle composition de notre Conseil d'administration :

- 5 REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS -

- VIVET Sophie (MEDEF)
- DEBUF Jean-Baptiste (MEDEF)
- HEMARD Antony (MEDEF)
- NOBLET Valérie (MEDEF)
- 1 poste vacant en attente de désignation (U2P)

POSTE OCCUPÉ

Présidente
Administrateur Délégué
Administrateur
Administratrice
Administrateur(trice)

- 5 REPRESENTANTS SALARIÉS -

- NICOLAS Rémi (CFTC)
- PERRIER Denis (CFE-CGC)
- PAULIN Eric (CFDT)
- GODIER Nicolas (CFDT)
- 1 poste de suppléant - GOBERT Eric (CFTC)

Vice-président
Trésorier
Secrétaire
Administrateur
Administrateur

La Commission de contrôle réunie le 9 avril également a mis en place ses nouveaux membres désignés pour 4 ans par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, pour un tiers de représentants employeurs et pour deux tiers de représentants salariés. Ces membres ont un regard de surveillance sur le service, la gestion étant assurée par le Conseil d'administration.

- 3 REPRÉSENTANTS EMPLOYEURS -

- BERNON Mathieu (MEDEF)
- CHOISELAT Cristelle (MEDEF)
- VIVET Sophie (MEDEF)

POSTE OCCUPÉ

Secrétaire
Membre
Membre

- 6 REPRÉSENTANTS SALARIÉS -

- GOBERT Eric (CFTC)
- PAULIN Eric (CFDT)
- GODIER Nicolas (CFDT)
- NICOLAS Rémi (CFTC)
- PERRIER Denis (CFE-CGC)
- 1 poste vacant en attente de désignation (CGT)

Président
Vice-président
Membre
Membre
Membre
Membre

La Présidente remercie Jérôme LELOUARD puis clôture la réunion.

« Nous arrivons au terme de cette Assemblée générale, nous sommes à votre disposition pour toutes questions... »

Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de clôturer notre Assemblée générale, et de passer à la visite de l'APTH guidée par son Directeur David DEMOULIN ».

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la Présidente et le Secrétaire.

La Présidente
Sophie VIVET



Le Secrétaire
Eric PAULIN

